

Chers collègues du Pays de Gex, Nord et Sud,

Au sommaire de ce nouveau Pays de Gex Ainfos, **en complément du SNU Ainfos envoyé par Bourg** :

1) Mouvement 2017

2) Contractuel-le-s : vérifiez votre contrat !

3) Vie TROP Chère

Bonne lecture !



1) Mouvement 2017

Comme chaque année, nous avons rassemblé l'ensemble des postes des circons du Pays de Gex Nord et Sud sur un seul et même document afin d'avoir une vue d'ensemble. **Ces listes sont consultables [ici](#)** (à titre indicatif).

Pour ne pas passer à côté des infos, utilisez nos outils (conçus à l'aide des moyens alloués par nos adhérents) :

- [calculateur de son barème](#)
- [vérification de son mouvement par un délégué du personnel SNUipp](#)
- [consultation des statistiques des années passées](#)
- la mise à jour quotidienne des dernières « info-mouvement » dans la rubrique [Question/Réponse](#) suite aux nombreux échanges avec la DIPER.

Tout est à retrouver sur : <http://e-mouvement.snuipp.fr/01>

2) Contractuel-le-s : vérifiez votre contrat !

Lors du dernier Comité Technique Académique, les représentants du personnel ont été destinataire de la mise en oeuvre du **décret du 29 août 2016** (entré en vigueur au 1er janvier). Des nouveautés apparaissent à propos du niveau de rémunération des candidats contractuels qui bénéficieraient d'un niveau de qualification type master dans l'enseignement d'une part, et au sujet de la prise en compte de recrutement dans les zones géographiques confrontées à d'importantes difficultés de recrutement d'autre part.

En ce qui concerne cette seconde spécificité, la FSU portera la demande de révision de la liste des communes bénéficiant d'une rémunération supérieure lors du CTA du 28 mars. En effet, cette liste semble comporter uniquement des communes dans lesquelles sont implantées des collèges (Divonne, Ferney, Gex, Péron, Prévessin St Genis pour le pays de Gex), ce qui est inégalitaire pour les contractuels recrutés dans les autres petites communes et qui subissent les mêmes difficultés !

D'autre part, saisis par des collègues concernés, nous avons interpellé le Secrétaire Général de la DSDEN de l'Ain afin qu'il nous précise si les contrats sont bien de 24+3h hebdo, et si l'utilisation des 3h hors présence élèves est libre, comme ce fut le cas dans le Pays de Gex lors des premiers contrats signés en 2013, suite à notre intervention (avec exonération d'APC, de réunions institutionnelles et de formation, « pour qu'ils aient le temps de préparer leur classe et de corriger le travail de leurs élèves »).

Affaire à suivre !

Directrices, Directeurs, merci de transmettre ces éléments aux contractuel-le-s exerçant dans votre école car ces éléments entrant en vigueur au 1er janvier, il n'est pas dit qu'ils aient été pris en compte au moment de la signature des contrats.

3) Vie TROP Chère : la FSU poursuit son action

Echanges avec le ministère de la fonction publique cet automne, audience spécifique avec la DASEN de l'Ain le 7/02, rencontre avec la FSU 74 mi février, réunion avec la Députée de la 3ème circonscription de l'Ain le 10/03 (compte rendu en cours de rédaction), demande d'audience en Préfecture transmise cette semaine ... la FSU 01 poursuit son travail de veille syndicale sur le dossier de la vie TROP chère.

Dossier complet ici : <http://01.snuipp.fr/spip.php?article928>

Merci de votre attention et de votre confiance.

Yoann ROBERT

SNUipp-FSU, antenne Pays de Gex - 07 83 13 14 07

Le SNUipp-FSU de l'Ain, c'est 5 sièges sur 10 en CAPD et en CTSD

Nous pouvons répondre à vos sollicitations grâce aux cotisations de nos syndiqués.

Rejoignez le Premier syndicat des P.E. de France, de l'Ain et du Pays de Gex ! *66% sont déductibles des impôts (ou crédit d'impôt si non imposable)*

